

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 7 SEPTEMBRE

Le Chameau accusateur

Che va piano, va sano ;
Che va sano va lontano.

Lontano ! C'est la grâce que je souhaite, sans trop espérer, à M. le gouverneur du Sénégal.

Je demande pardon aux lecteurs de les entretenir aujourd'hui de M. Grodet, probablement inconnu — à juste titre — de la plupart d'entr'eux. M. Grodet est, d'abord, gouverneur du Sénégal et, jusqu'à présent, on n'en a ni bien ni mal à dire de sa gestion ; il régenta à la douce, sans souffrance pour lui, sans douleur pour ses administrés.

En second lieu, c'est par son entremise que nous connaissons les nouvelles de Tombouctou, qui, à défaut de communication plus courte et plus facile — on n'a pas encore télégraphisé le désert, ne pouvant tout faire à la fois — arrivent à Kayes, village et poste français du haut Sénégal, d'où on les expédie, quand on en a le temps et l'occasion, sur Saint-Louis, résidence officielle de M. Grodet.

Or, vous n'avez peut-être pas oublié que le 27 août dernier, le *Journal des Débats* assumait la responsabilité d'annoncer un nouvel et grave échec devant Tombouctou : deux compagnies d'infanterie avaient, soi-disant, été massacrées par ces gueux de Touaregs.

Le ministère de la marine soubresauta et interrogea M. Grodet qui garda un scrupuleux mutisme.

On requestionna, en termes fort rudes, notre gouverneur qui se décida, enfin, à répondre, avec une candeur absolument biblique, que la nouvelle du prétendu désastre essuyé par nos troupes à Tombouctou avait été apportée à Kayes par un Maure prétendant être venu de la ville sainte, à dos de chameau, par le désert, en trente jours.

Après une affirmation aussi catégorique, il était parfaitement clair que les bruits désolants transmis de Saint-Louis aux *Débats* manquaient du plus élémentaire fondement. Si le retentissement de notre échec parvenait à Padior (comptoir français dans le Tovo) le 23 août, il devait arriver à Kayes aux environs du 15 du même mois. Le Maure apocalyptique serait donc parti de Tombouctou vers le 15 juillet. Or, nous avons des nouvelles rassurantes du colonel Joffre, commandant à Tombouctou, jusqu'à la date du 3 août. Toute inquiétude serait par conséquent dissipée.

Seulement... — dame ! il est des esprits pointus un peu partout — seulement, les pointus ont remarqué que la version du Maure n'est pas donnée comme certaine. M. de Lamoignon, secrétaire de M. Grodet, dit : « La nouvelle aurait été apportée... » Il n'affirme rien. Le bruit a pu venir par une autre voie. Dès lors, il reste à examiner si, dans toutes les hypothèses qui se sont formées, il demeure impossible qu'un combat malheureux livré après le 3 août, le 6 par exemple, ait été connu au Sénégal le 23. Evidemment, il n'y a pas là d'impossibilité complète, car il n'est point sans exemple que le voyage de Tombouctou à Ségou ait été fait en une dizaine de jours (à bien plus forte raison en dix-sept) et que de Ségou, on ait télégraphié en deux ou trois

heures à Kayes, à Padior ou à Saint-Louis. D'où il suit que la sécurité apportée par la dépêche de M. de Lamoignon n'est pas entière. Aujourd'hui seulement il est permis d'avancer qu'il existe bien des probabilités pour que la nouvelle communiquée aux *Débats* soit apocryphe. Mais nous ne serons en possession d'une vérité certaine que quand le colonel Joffre aura répondu à la dépêche pressante qu'a dû lui expédier M. Grodet. En admettant que cette dépêche soit partie le 28 (aussitôt les demandes d'explications de Paris reçues à Kayes), nous serons fixés à peu près vers la fin de septembre.

À ce propos, il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que si M. Grodet, comme il semble que c'était son devoir, avait, dès la constatation des premiers bruits à Kayes, soit le 15 août, expédié en hâte au colonel Joffre une demande de renseignements, nous aurions été tirés d'inquiétude quinze jours plus tôt. Mais M. Grodet n'est jamais pressé.

Nos diplomates et nos consuls n'aiment ni à se fouler la rate, ni à se donner des entorses, ou des crampes d'écrivain, au poignet. Ce sont des hommes prudents, rangés, paisibles, et qui veillent soigneusement sur leur petite santé, pour la plus grande gloire de l'administration et du pays. M. Grodet est pénétré jusqu'aux moelles du proverbe italien *che va piano, va sano ; che va sano, va lontano*. On dit même qu'il se chante cet axiome, dans l'intimité, avec accompagnement de guitare indigène. De plus, il s'est non moins profondément pénétré du dicton arabe : « *La parole est d'argent et le silence est d'or* ».

Et voilà pourquoi M. Grodet est resté muet si longtemps qu'on ignore encore s'il est tout à fait guéri de son mutisme.

Pourvu, ô mon Dieu ! que ne lui tombe pas, sur la tête, à travers les jambes, ou dans son assiette, un second chameau accusateur !

M. LE COMTE DE PARIS

La journée du 5 septembre s'est passée en lourdes somnolences pendant lesquelles la famille royale restait à prier au chevet du malade.

La nuit avait été très mauvaise, et, à plusieurs reprises, M^{me} la Comtesse de Paris, le duc d'Orléans et le docteur Récamier, qui veillaient, avaient redouté la crise finale.

Dans la matinée, M. le Comte de Paris qui avait conservé toute sa connaissance, redevint plus maître de sa parole. Il eut alors un entretien suprême d'une demi-heure avec le duc d'Orléans, à la suite duquel, bénissant son fils, le mourant lui dit : « Adieu !... va... et marche droit ! »

Le duc d'Orléans a eu avant-hier la pensée touchante de faire placer dans la chambre de son père le drapeau qui flotta, le jour du départ pour l'exil, au grand mât du *Victoria*.

Le Comte de Paris, voulant toujours avoir sous les yeux ce lambeau d'étoffe qui lui parlait de la Patrie, l'avait fait suspendre dans la grande bibliothèque de Stowe-House, qui lui servait de cabinet de travail. Le Comte de Paris a pris la main du duc d'Orléans, a attiré celui-ci sur son cœur et doucement il a dit « Merci ».

Buckingham, 6 septembre, 1 heure.

L'état de M. le Comte de Paris est toujours

le même. Il a eu ce matin des entretiens avec M^{me} la Comtesse de Paris, le duc d'Orléans et la princesse Hélène. Il jouit d'une connaissance parfaite.

Stowe-Dadford, 1 h. 20.

Les forces diminuent encore. Le malade conserve néanmoins toute sa lucidité d'esprit.

INFORMATIONS

Congrès socialiste de Tours

On écrit de Tours, 5 septembre :

« La 3^e question à l'ordre du jour est la réforme de l'impôt.

» M. Picau, conseiller municipal de Paris, récrimine contre le système actuel. Il réclame « l'impôt direct progressif en raison des revenus », et d'autre part « l'impôt régressif selon les charges familiales ».

» M. Lavy se livre à de longues considérations. Il veut arriver à la suppression du budget de la guerre pour la constitution de milices régionales dressées et exercées dès le jeune âge. En somme, le budget doit être prélevé sur la richesse et réparti avec justice sur toute la collectivité.

» M. le docteur Riu, d'Orléans, est d'avis qu'on a jusqu'à présent fait peser l'impôt sur ceux qui ont le moins pour protéger la propriété de ceux qui ont le plus. « Que ceux-ci se protègent avec leurs propres ressources ! »

» On aborde ensuite la quatrième question du programme : le cléricalisme.

» M. Paris réclame, naturellement, la suppression du budget des cultes et exige le retour à l'État, au département et à la commune, des biens de main-morte. Il veut aussi qu'on expulse le clergé des églises.

» M. Martinet signifie aux « cléricaux » qui affectent d'emprunter au socialisme certaines idées de réformes qu'ils ne tromperont personne. Il faut affranchir des préjugés religieux tous les esprits et donner à la société laïque des symboles remplaçant les symboles et les cérémonies de l'Église.

» Le député Lavy veut bien accorder aux femmes et aux enfants des membres du parti ouvrier le droit d'accomplir des pratiques religieuses. Mais les individus qui font ou veulent faire partie d'un groupe socialiste doivent s'interdire « personnellement » toute manifestation ayant la plus légère apparence de concession au cléricalisme.

» M. Adam demande que le père de famille « ait le droit d'empêcher sa femme et ses enfants de s'abrutir ».

» Demain, discussion des résolutions. »

Inutile d'ajouter que toutes ces propositions saugrenues sont accueillies, par l'auditoire entier, avec des rires, des plaisanteries et des haussements d'épaule significatifs. Les orateurs seuls — toujours les mêmes — se prennent au sérieux.

On dit même que le prix des trognons de choux a considérablement haussé sur les marchés de Tours et des environs.

Nouvelles décorations russes

En souvenir des fêtes franco-russes qui eurent lieu à Lyon au mois d'octobre dernier, lors du passage des marins russes à Lyon, le gouvernement du Tsar vient d'envoyer les décorations suivantes :

— Saint-Stanislas 1^{re} classe, à M. Rivaud, préfet du Rhône ;

Saint-Stanislas 2^e classe, à M. Bouffier, président du conseil général du Rhône, et M. Gailleton, maire de Lyon ;

Sainte-Anne 3^e classe, à M. Ferrouillat, administrateur du *Lyon républicain* et président du comité de la presse.

Sur la proposition de M. Marmonier, le Conseil général du Rhône a voté une adresse de remerciements au Tsar pour ces distinctions honorifiques.

Esroquerie de 120,000 francs

Londres, 5 septembre. — La succursale du Crédit Lyonnais à Londres avait été avisée par la maison mère que celle-ci tirait sur elle un chèque de 48 livres sterling. Or, hier, un chèque de 4,800 livres était présenté à la banque Glyn, Mills et Co. Ce chèque était une imitation parfaite des chèques du Crédit Lyonnais : la perforation était la même et il portait en outre la mention estampillée : « Accepté par le Crédit Lyonnais pour être payé par MM. Glyn, Mills et Co. »

La banque Glyn, Mills et Co encaissa donc ce chèque et remit 120,000 francs à un individu de haute taille, bien vêtu, qui s'empressa d'aller changer les billets de banque à la Banque d'Angleterre et qui a disparu sans laisser de traces.

Arrestation de fonctionnaires turcs

Constantinople, 5 septembre. — Le jour anniversaire de la naissance du Sultan, la police a arrêté une vingtaine de sofas pour propos séditieux. La plupart ont été renvoyés dans leur pays natal. Les autres ont été incarcérés.

Un ballon frappé par la foudre

Londres, 5 septembre. — La section des aéroliers militaires s'appretait à faire aujourd'hui, dans le camp d'Aldershot, l'essai d'un ballon en présence du duc et de la duchesse de Cleveland.

On a lancé tout d'abord un ballon captif de petite dimension, mais aussitôt que cet aérostat se fût élevé dans les airs, il fut frappé par la foudre ; et trois soldats du génie chargés de tenir les amarres ont été projetés sur le sol. Leur état est très grave.

CHINE ET JAPON

Des dépêches portent que le recrutement des nouvelles troupes qui doivent être dirigées sur la Corée par la voie de Mandchourie s'opère avec rapidité. 500,000 hommes seraient déjà concentrés dans la seule province de Chan-Toung.

On mande de Shanghai que le bruit court — mais sans qu'on en ait la confirmation — du meurtre des deux Japonais, soupçonnés d'espionnage, qui ont été livrés aux autorités chinoises. Le taotai les aurait fait décapiter dans le quartier indigène. Il faut signaler la décision prise par la Yokohama Specie bank, qui a son siège à Shanghai, de fermer ses portes et de confier au Comptoir national d'Escompte la gestion de ses affaires pour la durée de la guerre sino-japonaise.

À Shanghai également, une jonque chinoise qui entrait dans le port a heurté une torpille de fond et a sauté. Une grande partie de l'équipage a pu être sauvé.

FONDS		Est.		VALEURS DIVERSES		Russe		Bons de lot de 100 fr.		
3 0/0	104 10	Obl. 3 0/0 nouv.	963 50	Gaz pour l'étranger	605 —	4 0/0 1893	101 70	VALEURS FRANÇAISES		
3 0/0 amortissable	101 85	Lyon-Méditerranée	1425 —	Gaz Compagnie parisienne	1159 —	3 0/0 or 1891	90 50	OBLIGATIONS		
3 1/2 1894	109 20	Obl. 3 0/0	479 —	Cie Transatlantique	324 —	Crédit foncier égyptien		456 50	Chemins Brésiliens 4 1/2	375 —
SOCIÉTÉS DE CRÉDIT		Midi	1110 —	Omnibus de Paris	1060 —	VILLE DE PARIS		570 50	Eaux Compagnie générale 3 0/0	483 —
Banque de France	3960 —	Obl. 3 0/0 nouv.	469 —	Suez (actions)	2912 50	Oblig. 1855-60 3 0/0		552 —	Gaz Compagnie parisienne 5 0/0	515 —
Comptoir national d'Escompte	520 —	Nord	1810 —	FONDS ÉTRANGERS		— 1865 4 0/0		426 —	Fives-Lille	489 —
Crédit Foncier	920 —	Obl. 3 0/0 nouv.	494 —	Anglais 2 3/4	102 60	— 1869 3 0/0		411 —	Transatlantique 3 0/0	323 —
Crédit Industriel	535 —	Orléans	1500 —	Autriche 4 0/0 or	102 —	— 1871 3 0/0		422 —	Panama 1 ^{re} série 6 0/0	40 —
Crédit Lyonnais	757 50	Obl. 3 0/0 1884 nouv.	478 50	Egypte Dette unifiée	104 90	— 1886 3 0/0		380 25	— 2 ^e série 6 0/0	37 25
Société Générale	468 —	Ouest	1105 —	Espagne extérieure 4 0/0	68 90	— 1894 2 1/2 0/0		498 —	— 3 ^e série 6 0/0	82 50
CHEMINS DE FER		Obl. 3 0/0 nouv.	481 —	Hongrois 4 0/0 or	99 60	CREDIT FONCIER		498 —	— à lots	—
Est-Algérien	540 —	Ouest-Algérien	590 —	Italien 5 0/0	81 90	Communes 1879		499 —	Suez 5 0/0	650 —
Obl. 3 0/0	434 —	Obl. 3 0/0 nouv.	434 —	Portugais 4 1/2 0/0	186 —	Fonciers 3 0/0 1879		—	— 3 0/0	49 50

Tribunal de Commerce de Saumur

Failite Brunet

MM. les créanciers de la failite Brunet, marchand de fourrages à Saumur, conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, sont invités à se présenter, le vendredi 21 septembre 1894, à 2 heures du soir, en la Chambre du Conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Les propositions sont :
1^o Abandon d'actif; 2^o 75 0/0, payables 2,000 fr. par an en 2 ou 4 fois; 3^o abandon par M^{me} veuve Brunet de sa créance.

Le Greffier, MORON.

Etudes de M^e POPIN, avoué-licencié à Saumur, et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques
Le samedi 8 septembre 1894, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, EN SIX LOTS, D'UNE

Maison d'habitation

Et ses dépendances
Située à Rou-Marson, et de Cinq parcelles de Terre et Vigne, Sises dite commune de Rou-Marson, aux lieux dits : Le Clos-Chien, sur lequel se trouve une très belle cave voûtée, la Pièce-Grasse et les Pâtis.

Mise à prix totale, 4,350 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

- 1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;
- 2^o A M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

A AFFERMER

Pour la Toussaint prochaine
La Grande Presqu'île du Thoureil
Située commune des Rosiers

Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, trois hectares de terre labourable et vingt-cinq hectares environ de prés et pâturages.

S'adresser à M^e BEAUMONT, notaire.

A VENDRE
Vieux Journaux

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER

GRAND IMMEUBLE NEUF

Pour habitation et commerce en gros ou industrie,
Sise à Saumur, près la gare (Maison Chollet)
S'adresser à M. BUREAU, rue Basse-St-Pierre, ou à M^e LELIÈVRE.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET
FRUITIÈRE
Rue Saint-Jean, 39, Saumur,
Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

A VENDRE
Carriole anglaise

S'adresser 83, rue d'Orléans, chez M. E. THIFFOINE.

Bouteilles Champenoises

A VENDRE

S'adresser au Mess de MM. les Officiers.

PENSION DE JEUNES FILLES

Cours du Collège
Leçons particulières
M^{lle} BONIFAS
8, Rue du Petit-Mail, SAUMUR

Petites Vaches Bretonnes

CHEVAUX
De luxe et de camion
Excellents Fromages St-Fiacre - 48 M. dailles
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un bon jardinier et connaîtissant bien la taille des arbres pour le 1^{er} octobre prochain.
S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE NOUVELLE
38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR
E. CHAUVEAU
Spécialité de Boîtes p^r Baptêmes
Boîtes marraines satins et peluches
Boîtes avec noms et initiales sur commandes en prévenant 2 jours à l'avance
Dragées fines pur sucre, le 1/2 kil. 1 fr. 20
Demandez le Catalogue et l'Album de la collection des Boîtes avec initiales.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS
56, Rue Jacob, 56,
LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN 4^o
Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
SE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.
Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.
On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.
PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. —
Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.
S'adresser également dans toutes les librairies du département

Établissement MAGÉ et CIVRAY

6, Rue des Boires, 5, Rue de la Chouetterie, SAUMUR
INSTALLATION SPÉCIALE
Pour Noces, Banquets et Diners de famille.

Étant définitivement installés, nous pouvons mettre à la disposition des personnes qui voudront bien nous honorer de leur confiance une vaste salle à manger et salle de bal, et un riche salon de réception y attenant, salle de billard, vaste jardin. — On traite à forfait ou en détail, à des prix très modérés. — Location de service à volonté.
La maison se charge aussi des Repas de Noces, Lunchs, en dehors de Saumur.
TENTE-SALON

ÉPICERIE PARISIENNE
33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER
IMBERT Fils
Conserves pour la Chasse, en Boîtes à ouverture facile

Galantines de volailles	90 et 1 50	Crème foie gras truffée, 75, 1 10, 2 25
Confit d'oie, de dinde ou de canard	—	Pâtés foie gras truffés, 95, 1 90 à 4 50
Poulet à la gelée	1 90 à 4 90	Mauviettes au foie gras, 2 25 et 3 25
Tripes mode de Caen	75, 1 20 et 2 25	Andouillettes truffées, 1 20
Tête de veau	95, 1 50 et 2 90	Saucisses Rossini, 1 20
Conserves à réchaud (toutes les sortes)	—	SALMIS : Sarcelles, Alouettes, Mauviettes, etc.

Fromages en boîtes : Pont-Lévéque, Camembert et Fin de siècle
Flacons de poches : Rhum, Cognac, Kirsch, Liqueurs.

MAISON CRÉMIEUX
27, Rue d'Orléans, 27, SAUMUR
Vêtements complets sur mesure
Tissus dernière Nouveauté
à **35 FRANCS**
Livraison rapide. — Coupe réputée sans rivale.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS	LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
CARTES D'ADRESSES	FAIRE-PART NAISSANCE
ETIQUETTES PARCHEMIN P ^r ENVOIS	CARTES DE VISITE
TÊTES DE LETTRES	AFFICHES — PROSPECTUS
CIRCULAIRES — ENVELOPPES	PROGRAMMES P ^r FÊTES & SOIRÉES
AVIS DE TRAITES — MANDATS	PRIX-COURANTS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS	MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
REGISTRES	CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.
Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR
Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés	Marmande, 43 degrés	1.50	le litre (verre compris)
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés	Montpellier, 45 —	1.75	—
26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.	Armagnac, 50 —	2.00	—